

# Mais que se passe-t-il en France ?

## Découvrez comment « l'Europe » nous escroque !

**C**ONTRAT de prêt, contrat d'embauche, contrat de location... Vous le savez très bien : si vous ne voulez pas vous faire escroquer, vous devez toujours lire très attentivement chacun des articles qu'on veut vous faire signer.

Pour un pays, c'est la même chose ! Le problème n°1 de la France actuelle, c'est que nos dirigeants, de droite ou de gauche, ont signé des traités européens, qui sont en fait des contrats contraignants, que les Français n'ont pas lus attentivement.

Pour comprendre la catastrophe en cours, il faut commencer par lire minutieusement certains articles clés.

### Désindustrialisation accélérée



Savez-vous que les délocalisations industrielles dont souffre tellement la France trouvent leurs origines dans les traités européens ?



Inexistantes avant le traité de Maastricht en 1992, les délocalisations ont explosé sous l'effet de la libre circulation des capitaux, des

marchandises et des services, inscrite aujourd'hui dans les articles 32 et 63 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Cette politique libérale, avalisée par la gauche et la droite, est l'une des causes directes du chômage. Prétendre vouloir lutter contre les délocalisations tout en acceptant les traités européens relève de l'escroquerie politique.

### Services publics démantelés



Si nos élites bradent le patrimoine public national, ce n'est pas parce que la France est trop endettée.

Non, si les services publics sont démantelés, c'est parce que nous y sommes contraints par l'article 106 du TFUE, qui sert les intérêts des grands groupes privés.

### Protection sociale attaquée



Savez-vous que notre politique économique et sociale est décidée par Bruxelles, et que les élections en France ne peuvent plus la modifier ?

L'article 121 du TFUE donne le pouvoir au Conseil de l'Union européenne, sur proposition exclusive de la Commission européenne, de fixer les « grandes orientations des politiques économiques » (GOPÉ) de chaque État. La « loi Macron » ou la « loi El Khomri » — qui démantèlent notre droit du travail et précarisent toute la société — sont tout bonnement dictées par Bruxelles. Nos soi-disant « dirigeants » ne sont en fait que les exécutants des politiques imposées par l'Union européenne !

### Santé subordonnée au profit



Les articles 168 et 169 du TFUE donnent la priorité à la loi de l'argent sur les impératifs de la santé humaine.



Rappelons-nous les scandales des farines animales, de l'huile de moteur dans les aliments, de l'Agence européenne des médicaments financée à 80 % par les laboratoires pharmaceutiques, etc.

### Agriculteurs et pêcheurs condamnés



Savez-vous que les traités européens ont fait le choix de détruire notre agriculture familiale et notre pêche artisanale au profit des grands groupes de l'agroalimentaire et de la distribution ?



Les articles 38 et 39 du TFUE placent nos agriculteurs dans une concurrence insupportable avec des pays à très bas coût de salaire et les contraignent à une course folle à la productivité, au détriment de la santé, de l'environnement, de l'identité des terroirs et de la qualité gustative des aliments. C'est l'UE qui a introduit les OGM et qui veut nous imposer le « traité de libre-échange transatlantique » (souvent nommé TTIP ou TAFTA) !

### Diplomatie soumise à Washington



L'article 42 du traité sur l'Union européenne (TUE) subordonne la France aux décisions de l'OTAN, dont on sait qu'elle est dominée par les États-Unis.

Loin d'être un contrepoids aux États-Unis, comme gauche et droite veulent nous le faire croire depuis des décennies, l'UE est au contraire leur très obéissant serviteur. Ce qui nous entraîne dans des guerres néocoloniales, qui risquent de dégénérer en conflit mondial !

Bien d'autres articles des traités européens vident de sens le principe même de nos élections, notamment :

- les articles 3, 4, 5 et 6 du TFUE, qui confient aux institutions européennes des pouvoirs énormes et sans contrôle ;
- les articles 67, 77 et 79 du TFUE, qui fixent une politique migratoire sans nous demander notre avis ;
- l'article 123 du TFUE, qui retire à la Banque de France son pouvoir régalién de financement des collectivités publiques ;
- l'article 282 du TFUE, qui nous impose une politique monétaire unique et déflationniste inadaptée à la situation française.

Et ce ne sont là que quelques exemples !

# Découvrez comment nous pouvons sereinement sortir de cette escroquerie, en toute légalité.

Les Français ont-ils vraiment et consciemment donné leur accord à toutes les mesures récapitulées au recto du présent tract ?

La réponse est NON !

• D'une part, 55 % des Français les ont expressément refusées par le référendum du 29 mai 2005. C'est par un accord honteux — entre la droite, le centre et la gauche — qu'une majorité de parlementaires les ont quand même acceptées, en ratifiant le traité de Lisbonne dans le dos des Français en 2008.

• D'autre part, la très grande majorité des 45 % d'électeurs qui ont voté OUI en 2005 ne sont eux-mêmes pas d'accord avec ces mesures. S'ils ont voté positivement, c'était sur le conseil des partis pour lesquels ils votent d'habitude, et seulement sur la foi de slogans comme « L'Europe, c'est la paix » ou « L'union fait la force ». Or ces slogans sont comme les boniments utilisés par tous les escrocs : ils détournent l'attention et dissuadent de lire en détail les articles du contrat que l'on veut faire signer...

En bref, les Français se sont fait escroquer. Que peuvent-ils faire maintenant ?

Nombreux sont ceux qui répondent qu'il faut « renégocier les traités » pour « changer l'Europe ».

Mais cela fait un demi-siècle que tous les partis politiques prétendent ainsi vouloir « changer l'Europe », sans jamais y parvenir ! Et pourquoi n'y arrivent-ils pas ? Parce que les traités ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité des États membres (article 48 du TUE). Cela est statistiquement impossible, pour des réorientations significatives, avec 28 États aux intérêts contradictoires et une oligarchie industrielle et financière transnationale qui verrouille le processus à son profit.

Alors, quelle solution reste-t-il ? Si l'on découvre que l'on s'est fait escroquer par un contrat de prêt, un contrat d'embauche ou un contrat de location, et que ce contrat n'est pas modifiable, il ne reste plus qu'une seule chose à faire : lire et appliquer l'article qui permet de résilier le contrat, article dont la présence est rendue obligatoire par la loi.

Pour les traités européens, c'est la même chose ! Le droit international et l'ONU obligent tous les traités internationaux à comporter un article de résiliation.

Cet article, qui permet aux Français de sortir de l'escroquerie de l'UE, existe. C'est l'article 50 du TUE :

**« Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union. »**

**ART. 50**

Si les Français veulent arrêter cette escroquerie, choisir eux-mêmes les politiques qu'ils souhaitent dans tous les domaines et ainsi déterminer souverainement leur avenir, il n'y a pas d'autre solution que de sortir de l'UE. Ce que seul l'article 50 du TUE permet de faire sereinement, dans le respect de nos partenaires européens et du droit international.

## ASSELINEAU et l'UPR : le renouveau politique que les Français attendent !

Candidat à la prochaine élection présidentielle, ancien membre de cabinets ministériels, François ASSELINEAU a courageusement créé l'UPR, voilà déjà neuf ans, pour appeler les Français à se rassembler au-dessus du clivage droite-gauche, afin de faire sortir sereinement et juridiquement la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN. Et cela pour rétablir notre démocratie, préserver notre niveau de vie et de protection sociale, conserver nos services publics, garantir notre unité nationale et œuvrer pour la paix du monde.

Tous les événements survenus depuis la création de l'UPR ont donné raison à 100 % aux analyses, aux prévisions et au programme de François ASSELINEAU, inspiré du Conseil national de la Résistance. Il n'est donc pas étonnant que l'UPR soit devenue le mouvement politique français en plus forte croissance.

Allez le vérifier sur notre site [upr.fr](http://upr.fr), qui est désormais l'un des deux sites Internet les plus visités parmi ceux de tous les partis politiques français !



L'union du peuple  
pour rétablir la démocratie

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



N° Azur 0 810 29 05 05

Prix d'un appel local

**upr.fr**

Pour toute question : [contact@upr.fr](mailto:contact@upr.fr)